

Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024 à 19h00
À l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil municipal – 1^{er} étage

ORDRE DU JOUR

a. Appel nominal

Article L. 2121 – 17 du C.G.C.T.

b. Désignation du Secrétaire de Séance

Article L. 2121 – 15 du C.G.C.T.

Points d'informations

- a) Informations du Maire
- b) Sur l'exécution du budget 2024
 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2024 (*annexe*)
 2. Adhésion au CEREMA – Aménagements cyclables et zone 30
 3. Motion pour l'organisation d'une consultation locale sur la zone 30 km/h en centre-ville
 4. Convention de partenariat DON DU SANG (*annexe*)
 5. Attribution d'un complément de subvention au Club Cœur et Santé
 6. Proposition d'un périmètre pour le SCoT
 7. Aménagement de la rue du 12^{ème} Régiment d'Artillerie – Avenant n°2 au marché de travaux (*annexe*)
 8. Mise en œuvre d'une procédure d'expulsion
 9. Attribution de chèques LIRE aux bacheliers qui obtiendront une mention Très Bien
 10. Modification des tarifs de la Taxe Locale de Publicité Extérieure (T.L.P.E.) et de la surface minimale d'enseigne taxable
 11. Transfert de droits réels pour la construction d'un complexe cinématographique
 12. Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 (*annexes*)
 13. Approbation des comptes administratifs 2023 (*annexes*)
 14. Affectation des résultats 2023
 15. Approbation du budget supplémentaire 2024 (*annexes*)
 16. Taxes et produits irrécouvrables – Créances éteintes
 17. Modification du tableau des effectifs
 18. Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés publics (*annexes*)
 19. Questions diverses



Saint-Dié-des-Vosges,
Le 15 mai 2024,

Le Maire de Saint-Dié-des-Vosges,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

A

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Et Conseillers Municipales
De la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Objet : Conseil municipal
Nos réf. : BT/AR/BD/SGD
P.J. : 1 pouvoir

Madame et Chère Collègue,
Monsieur et Cher Collègue,

Conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges qui aura lieu le :

Jeudi 23 mai 2024 à 19 h 00

Salle du Conseil municipal – 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

En cas d'empêchement, je vous serais très obligé de bien vouloir m'en aviser avant la séance, conformément à la loi, ou de faire parvenir un pouvoir écrit au Secrétariat Général.

Je vous prie de croire, Madame et chère collègue, Monsieur et cher collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Bruno TOUSSAINT